Le journal des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

URML UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE
UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ÉTÉ 2016

Dr Jean-Baptiste Caillard
Président de l'Union des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

édito

Entreprenons ensemble!

Mission accomplie ! Les 60 médecins libéraux élus au sein de l'assemblée générale ont désigné les 8 membres du nouveau bureau de l'URML pour 5 ans. Et c'est la première fois depuis la création de notre association que tous les syndicats de la profession y sont représentés ! En reflétant exactement les différents courants d'appartenance des élus, la composition du bureau donne au mot Union une force empreinte de légitimité.

L'URML est donc maintenant en parfait état de marche pour se mettre au service de l'ensemble des médecins de la région, quel que soit leur territoire d'exercice. L'objectif premier de notre Union est, rappelons-le, de pouvoir agir sur toutes les problématiques d'organisation de la médecine libérale pour, au final, faire en sorte que la médecine que nous défendons offre le meilleur service de soins possible à nos patients.

Nous avons pour ambition de faire exister le monde de la médecine libérale. En particulier en vous aidant à mieux vous organiser face aux défis d'aujourd'hui et de demain : nouveaux textes de loi, nouvelles réglementations, nouvelles contraintes administratives, nouvelles directives de la Haute Autorité de Santé, etc. L'efficacité de l'URML sur tous ces dossiers sera d'autant plus décisive que vous participerez à nos travaux. Si votre esprit d'entreprise vous donne envie de vous investir dans un projet d'avenir, manifestez-vous et nous vous aiderons. Nous sommes prêts à soutenir toutes les idées et initiatives favorisant une meilleure organisation de la médecine libérale.

Vous l'aurez compris, nous voulons agir pour vous autant qu'avec vous. En deux mots, entreprenons ensemble !

sommaire

Vos nouveaux élus depuis janvier 2016 ! 02
Les commissions se mettent en place 05
Exercice professionnel 07
En direct des départements 09

FLASH

La Baule 2016 : rejoignez-nous les 2 et 3 septembre

(lire en page 11)

LA NOUVELLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE MET EN PLACE !

Vos nouveaux élus en place depuis janvier

Collège des médecins généralistes

ALAOUI-LOTFI
Ouafae
72
SML

ARRIVE
Pascal
85
FMF

BACHELET
Michel
44
CSMF

BERTET
Jean-Gerald
44
CSMF

BLERIOT
Edmond
44
SML

BOULET-GERCOURT
Jean
49
MG France

BOURDET
Teddy
85
MG France

CHARRIE
Emmanuel
72
SML

COLLEN
Philippe
85
MG France

DELORME
Philippe
44
MG France

DEMATTEO
Bertrand
44
MG France

DUQUESNEL
Luc
53
CSMF

FEUILLETTE
Hervé
44
FMF

FOURNIER
Sophie
72
CSMF

GEFFROY
Pascale
44
MG France

JAGUELIN
Véronique
72
MG France

JOUBERT
William
72
SML

LOPEZ
Christophe
85
FMF

MERCIER
Charles-Henry
44
CSMF

MEUNIER
Marcellin
85
FMF

MOUGLALIS
Christian
44
SML

PONS
Laurent
44
SML

RAIMBAULT
Louis-Marie
49
MG France

REDOR
Antoine
44
FMF

RICHARD
Bernard
72
SML

ROCHETEAU
Marie
44
CSMF

SALVATO
Marie-Christine
53
CSMF

SIMON
Vincent
49
CSMF

VALAIS-JOYEAU
Emmanuelle
85
MG France

VERDON
François
85
CSMF

2016 !

Collège des autres spécialistes

CAILLARD
Jean-Baptiste
Cardiologie et maladies vasculaires
49
CSMF

CEBRON
Jean-Pierre
Cardiologie et maladies vasculaires
44
CSMF

COTTEREAU
Jean
Gastro-entérologie et hépatologie
53
CSMF

DELFAUT
Emmanuelle
Radio-diagnostic
44
CSMF

GALLET
Bruno
Psychiatrie
49
CSMF

GASSER
Patrick
Gastro-entérologie et hépatologie
44
CSMF

GASSIN
François
Pédiatrie
44
SML

GICQUEL
Anne
Gynécologie médicale et obstétrique
44
SML

GUENEGO
Olivier
Radio-diagnostic
44
CSMF

GUIHENEUF
Cécile
Pédiatrie
44
SML

GUITTET
Jean-Paul
Psychiatrie
72
SML

JOUAN
Hervé
Radio-diagnostic
72
SML

JUIN DE FAUCAL
Philippe
Médecine interne
44
CSMF

KREBS
Stéphanie
Rhumatologie
72
SML

LEFEBVRE
Eric
Cardiologie et maladies vasculaires
72
CSMF

LEGROUX
Jacques
Dermatologie et vénéréologie
85
CSMF

MARTINEAU
Muriel
Gynécologie médicale
44
SML

PINARD
Odile
Pédiatrie
44
CSMF

PINEAU
Pascal
Pédiatrie
49
CSMF

PISTORIUS-ENGINGER
Véronique
Dermatologie et vénéréologie
44
CSMF

PORET
Philippe
Cardiologie et maladies vasculaires
72
SML

ROUX DE REILHAC
Marie-Pia
Gynécologie médicale
44
CSMF

Collège des chirurgiens anesthésistes et obstétriciens

AUGU
Rémy
Oto-rhino-laryngologie
49
CSMF

LEGENDRE
Eric
Anesthésie-réanimation
44
LE BLOC

LEJEUNE
Florence
Chirurgie plastique
44
LE BLOC

MILET
Alexandre
Orthopédie et traumatologie
72
LE BLOC

PIZZALLA
Louis
Anesthésie-réanimation
44
SML

RICHER DE FORGES
Marc
Chirurgie vasculaire et thoracique
72
LE BLOC

ROSAS
Marc-Henri
Orthopédie et traumatologie
49
LE BLOC

TEFFAUD
Olivier
Gynécologie-obstétrique
44
LE BLOC

Le résultat des élections du scrutin du 12 octobre 2015

● **Collège 1** ➜ Médecins généralistes
- nombre d'électeurs : **3173**
- nombre de votants : **47,94%**
  dont **11%** blancs, nuls ou non valables

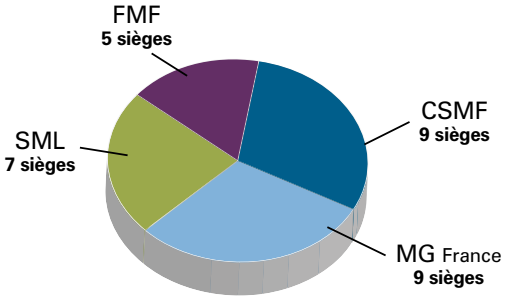

● **Collège 2** ➜ Chirurgiens, Anesthésistes, Gynécologues-obstétriciens
- nombre d'électeurs : **853**
- nombre de votants : **46,89%**
  dont **20,12%** blancs, nuls ou non valables

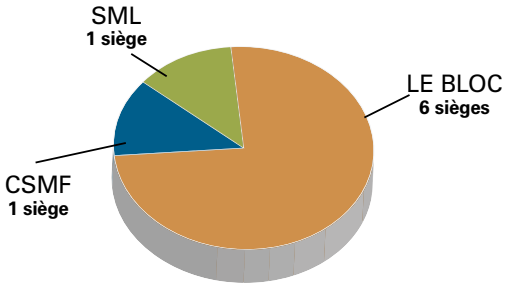

● **Collège 3** ➜ Autres médecins spécialistes
- nombre d'électeurs : **1579**
- nombre de votants : **38,95%**
  dont **19,17%** blancs, nuls ou non valables

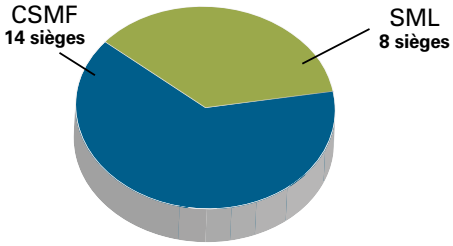

Les membres du Bureau élus au cours de l'Assemblée générale du 14 janvier 2016

PRESIDENT	Dr Jean-Baptiste CAILLARD	CSMF
VICE PRESIDENT	Dr Philippe DELORME	MG France
VICE PRESIDENT	Dr Laurent PONS	SML
TRESORIER	Dr François GASSIN	SML
TRESORIER ADJOINT	Dr Véronique PISTORIUS	CSMF
SECRETAIRE	Dr Jean-Gérald BERTET	CSMF
SECRETAIRE ADJOINT	Dr Marc RICHER de FORGES	LE BLOC
SECRETAIRE ADJOINT	Dr Pascal ARRIVE	FMF

Les commissions de l'Union

L'URML des Pays de la Loire, dans son rôle de facilitateur, souhaite susciter l'échange et l'information entre les médecins, communiquer et promouvoir les actions ou expérimentations sur le territoire régional. Pour ce faire, elle s'appuie sur des commissions dont les participants travaillent pour produire des outils et actions utiles aux médecins et à leurs patients.

Dans cet objectif, au cours de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 31 mars dernier, des groupes de travail ont été constitués. Les thématiques ont été déterminées sur proposition des membres de l'Assemblée.

Coordination médecine générale / second recours libéral

Notre quotidien : conseiller, orienter, investiguer, expertiser, synthétiser dans un contexte de complexité croissante.
Notre objectif : mettre en place des outils innovants et pratiques qui, de la prise de rendez-vous au retour d'informations, simplifieront, optimiseront et sécuriseront notre coordination / *Drs Jean-Baptiste CAILLARD et Philippe DELORME*

Il s'agit d'une commission technique transversale regroupant les Commissions thématiques suivantes travaillant aux outils facilitant la relation MG / second recours

Coopération Cardiologie/Médecine générale (territoires Nantes sud et Le Mans)

Cette commission qui a été créée voici plus d'un an, partait du double constat de la difficulté qu'ont les médecins généralistes à interpréter certains ECG et de l'augmentation des délais de rendez-vous de consultation chez les cardiologues.
Les cardiologues et généralistes participant à cette commission ont souhaité agir selon deux axes : la réalisation de protocoles de suivi conjoints sur trois pathologies (HTA, DNID et arythmie), et la réalisation d'une télé-expertise pour faciliter l'interprétation de l'ECG par le cardiologue correspondant.
Une expérimentation va débuter dans le sud de la Loire-Atlantique et en Sarthe, avec une valorisation financière de ces actes dans un cadre expérimental.

Drs Jean-Gérald BERTET, Jean-Baptiste CAILLARD et Jean-Pierre CEBRON

Coopération Chirurgie ambulatoire / Médecine générale

La chirurgie ambulatoire impacte l'organisation des plateaux techniques mais aussi des relations avec les médecins généralistes.

L'objectif de la commission est d'étudier une organisation pour un suivi conjoint entre les médecins spécialistes intervenants sur plateaux techniques et les médecins généralistes, et de travailler à des outils de coordination.

Drs Laurent PONS et Marc RICHER de FORGES

Coopération Dermatologie / Médecine générale

A l'instar des cardiologues pour la télé-cardiologie, nous proposons un projet de télé-expertise en dermatologie. Un groupe de travail sur le sujet avait obtenu un financement par l'ARS en 2014. Ce projet a été secondairement restreint par les pouvoirs publics à la télé expertise pour plaies de jambes uniquement, répondant aux problématiques des EHPAD et centres hospitaliers mais non à celles des médecins généralistes de ville.

La dermatologie est une spécialité incontournable pour la télémédecine permettant ainsi une meilleure efficience : adaptation des délais de rendez-vous en fonction de l'urgence, évitant ainsi les pertes de chances (particulièrement pour le mélanome), éviter des rendez-vous inutiles générant des frais de transport.

Les moyens de communication doivent rester simples, rapides et sans sophistication (par nos smartphones par exemple pour les photos). Une fiche navette devra être associée (qui pourra être remplie secondairement) pour acter la télé-expertise.

Drs Véronique PISTORIUS et Christophe PEPIN

Coopération Pédiatrie / Médecine générale

La commission de pédiatrie est actuellement composée de 4 pédiatres et de 6 généralistes élus URML. Elle s'étoffera en fonction des besoins. Les objectifs de cette commission sont de favoriser et de fluidifier la coopération entre généralistes et pédiatres ainsi que de revaloriser le tissu médical libéral dans le domaine de la pédiatrie, du nouveau-né à l'adolescent. La commission a déjà travaillé sur un questionnaire destiné à réaliser un annuaire des pédiatres libéraux des Pays de La Loire. D'autres travaux restent à venir comme l'élaboration de fiches de recommandations pour les recours au pédiatre libéral par le médecin généraliste.

Drs François GASSIN et Charles-Henry MERCIER

Coopération Psychiatrie / Médecine générale

La commission coopération psychiatres-médecins généralistes a pour objectif de faciliter et renforcer les relations entre ces deux spécialités, de fluidifier le parcours de soins vers les psychiatres libéraux pour le patient et son médecin traitant en réduisant les délais d'attente et les situations d'urgence. L'URML a édité la première mouture d'un annuaire visant à identifier les psychiatres libéraux et leurs pratiques pour les médecins généralistes. Cet annuaire sera amélioré et actualisé.

Drs Bruno GALLET et Laurent PONS

Démographie et leviers de l'installation en médecine générale

L'objectif est de permettre l'accès à un médecin-traitant pour tout habitant des Pays de la Loire. La commission devra :

- établir un diagnostic et un état des lieux à l'échelon régional et départemental : les données statistiques mais, au-delà, les contextes, les perspectives, les initiatives déjà prises, leurs résultats.
- formuler des propositions d'actions concrètes en listant les partenariats nécessaires et les évaluations à programmer :
  - actions régionales : liens avec les internes et les départements de médecine générale, développement du site remplacement etc…
  - actions départementales, dans les départements les plus touchés.

Dr Philippe COLLEN

Démographie et leviers de l'installation en médecine libérale de second recours

Actuellement nous constatons une désertification du deuxième recours avec une absence de nouvelles installations des jeunes collègues. Ces jeunes praticiens expriment une forte demande d'un encadrement par des séniors et une flexibilité du travail. Notre commission cherchera à trouver des solutions pour attirer ces jeunes collègues en travaillant avec les médecins spécialistes du territoire afin de mettre en commun des moyens techniques, immobiliers et d'adapter le statut d'exercice au souhait des praticiens. D'autre part, nous comptons nous rapprocher de ces jeunes praticiens afin qu'ils motivent leurs coordinateurs de spécialité et doyens pour accéder à des stages de médecine libérale et ainsi faire connaître les pratiques professionnelles de ces zones rurales.

Dr Véronique PISTORIUS

Périmètre de la consultation en médecine générale et utilisation de la nomenclature

Objectif : création d'outils permettant d'optimiser l'utilisation de la nomenclature.

Les médecins généralistes, du fait de la démographie du second recours, doivent suivre des patients de plus en plus complexes en réalisant des actes techniques dont ils avaient peu l'habitude. La durée de ces consultations s'allonge. Les études et statistiques montrent qu'ils n'utilisent pas la cotation inhérente à ces actes. Invisibles derrière un C à 23€, ils sont privés de la juste rémunération de ce travail long et complexe, au bénéfice du patient et de la santé publique.

L'URML des Pays de la Loire a donc décidé de mettre en place un groupe de réflexion dont l'objectif est de faire prendre conscience aux médecins du potentiel existant en matière d'utilisation de la nomenclature, et de les aider à mettre en pratique de nouveaux comportements visant à être plus précis sur l'usage des codages.

Les travaux de cette commission ont débuté fin 2015. Un calendrier a été mis en place et une restitution devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

Drs Laurent PONS et Jean-Gérald BERTET

Exercice interprofessionnel de proximité

L'exercice médical implique l'intervention de plusieurs professionnels de santé autour du patient. Le médecin généraliste a pour mission de coordonner les soins, synthétiser et soigner. La récente loi de santé crée les équipes de soins primaires.

L'objectif de cette commission est d'accompagner les médecins dans la structuration des soins de proximité.

Drs Pascal ARRIVE, Teddy BOURDET et Philippe DELORME

Permanence et continuité des soins

Constats : la prise en charge des urgences (soins non programmés) par l'hôpital ou les médecins libéraux installés s'avère de plus en plus difficile, de jour comme de nuit. Le développement de la chirurgie ambulatoire risque d'accroitre le phénomène.
Le système d'information des SAMU et du Centre 15 au niveau national, est en complète mutation.

Les Objectifs de la commission :

- identifier la problématique de permanence ou continuité des soins en tenant compte des spécificités territoriales,
- améliorer l'articulation de régulation avec les effecteurs (médecins mobiles, CAPS, SOS Médecins) notamment au niveau informatique,
- redynamiser la participation des jeunes médecins à la permanence des soins afin de combler la pénurie de médecins impliqués.
- Participation de l'URML aux réunions nationales de mise en œuvre du système d'information : apport d'expertise des Pays de la Loire.

Drs Edmond BLERIOT, Charles-Henry MERCIER et Laurent PONS

Informatique et numérique

Objectifs : optimisation de l'utilisation des outils informatiques et communicants au sein des cabinets médicaux :

- Evaluer l'ensemble des dispositifs nécessaires à l'amélioration des systèmes d'information (information, messagerie, …), au sein des cabinets.

Dr Laurent PONS

Précarité

Les médecins libéraux sont de plus en plus amenés à prendre en charge des patients en grande précarité en raison de difficultés sociales, linguistiques, …, aux côtés des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) qui sont débordées.

L'objectif de la commission est de créer des outils/actions pour faciliter le travail des médecins généralistes : interprétariat, médiation sociale, annuaire des structures.

Des initiatives remarquables ont déjà été mises en place par un certain nombre de médecins généralistes.

Dr Jean-Gérald BERTET

Médecine libérale et Santé – Environnement

Des études ont démontré les risques potentiels induits par les rayonnements ionisants auxquels est confrontée la population, y compris dans le secteur médical, si les normes d'utilisation ne sont pas respectées.

L'objectif de cette commission est de créer des outils visant à l'information et la formation des médecins utilisateurs et prescripteurs d'examens de radiologie, et plus largement, des personnels concernés. Elle élargira son champ d'actions (autre que la radioprotection), qui seront à définir à mesure de l'avancement de ses travaux.

Dr François GASSIN

Simplifications administratives

L'objectif de cette commission est d'identifier les situations qui pourraient être simplifiées, réfléchir et concevoir des changements de pratique :

- le but est de pouvoir utiliser des données déjà enregistrées en commun pour différentes administrations, un imprimé qui soit le même pour différentes demandes et cela sur le plan national, ce qui permettrait d'avoir un imprimé « Cerfa », qui soit intégré dans nos logiciels et que l'on puisse remplir à l'aide de données automatisées.

Actions : étudier la faisabilité du projet, évaluer la pertinence de notre démarche auprès de nos confrères, mettre en place les leviers d'amélioration.

Dr Hervé FEUILLETTE

… La ROSP (rémunération sur objectifs de santé publique) repose sur le suivi d'indicateurs couvrant l'organisation du cabinet et la qualité de la pratique médicale.

Interview de Fabrice MARTIN, directeur adjoint de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Loire-Atlantique (photo) par Jean-Gérald BERTET, secrétaire de l'Union.

Fabrice Martin

Jean-Gérald BERTET : *Monsieur le Directeur, nous sommes interrogés par nombre de nos confrères qui ne comprennent pas toujours le mode de calcul des rémunérations dans le cadre de la ROSP, avec notamment deux problématiques de loin les plus fréquentes : l'installation de nos jeunes confrères qui voient leur rémunération ROSP progresser très lentement et l'interrogation des plus âgés sur leur rémunération ROSP au titre de leur dernière année d'exercice payée au cours de la première année de leur retraite, ce qui ne manque pas de poser des problèmes en termes de droits sociaux et de fiscalité.*

1. Je viens de m'installer, je reprends une clientèle et refais signer à mes patients le contrat médecin traitant en 2016…

…quand percevrai-je la ROSP ?

Fabrice MARTIN : *Votre rémunération pour l'activité 2016 vous sera versée en avril 2017 par la CPAM de votre lieu d'exercice.*

Fin 2016, au moment de l'ouverture du déclaratif ROSP, votre caisse vous invitera à compléter vos indicateurs sur votre Espace Pro.

Des dispositions particulières ont été prévues pour ceux qui démarrent leur activité et pour lesquels le critère du volume de la patientèle médecin traitant aurait un impact défavorable sur leur rémunération.

Il est notamment convenu que les seuils minimaux d'activité sont appréciés à fin décembre sur une patientèle dite « consommante » et actualisés tous les ans pendant les 3 premières années d'exercice en libéral.

Pour les indicateurs de qualité de la pratique médicale, la valeur du point est majorée de 15% la 1re année, 10% la 2e et 5% la 3e.

Lorsque la méthode de calcul spécifique aux médecins nouvellement installés en cabinet libéral, y compris sous forme de collaboration, génère une rémunération supérieure à celle obtenue avec la méthode de calcul classique, c'est cette méthode qui est retenue. ***La méthode de calcul la plus avantageuse pour le médecin est retenue****.*

JGB : ***…quand percevrai-je les forfaits ALD de 40€ ?***

FM : *La rémunération spécifique au suivi des patients atteints d'une affection de longue durée est calculée au niveau national sans que vous ayez de démarches particulières à accomplir.*

Chaque régime d'Assurance Maladie vous rémunère en fonction de la caisse d'affiliation de votre patient.

Vos premières rémunérations seront versées en fonction des déclarations de médecin traitant souscrites et des dates anniversaire de l'ALD de vos patients, soit :

- début février pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre février et avril et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 31 janvier.

- début mai pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre mai et juillet et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 30 avril.

- début août pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre août et octobre et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 31 juillet.

- début novembre pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre novembre et janvier et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 31 octobre.

JGB : ***…quand percevrai-je les forfaits médecin-traitant (FMT) de 5€ ?***

FM : *Depuis la négociation de l'avenant n°11, le FMT est versé pour chacun des patients vous ayant choisi comme médecin traitant.*

Chaque régime d'Assurance Maladie vous rémunère en fonction de la caisse d'affiliation de votre patient. Le calcul des rémunérations est réalisé au niveau national sans que vous ayez de démarches particulières à accomplir.

A l'issue de votre 1re année d'installation en libéral, vous recevrez un paiement unique pour le suivi des patients vous ayant choisi comme médecin traitant au cours des 3 premiers trimestres suivant votre installation. Puis vous bénéficierez du dispositif général du FMT.

Par exemple, si vous vous êtes installé au cours du 1er trimestre 2016, vous percevrez vos premières rémunérations FMT au cours du 1er trimestre 2017 comme suit :

- pour les patients vous ayant choisi comme médecin traitant au cours des 3 trimestres suivant votre installation (T2, T3 et T4 de 2016). Ce versement correspond à l'application de la méthode de calcul spécifique aux nouveaux installés ;

- pour le suivi des patients vous ayant choisi comme médecin traitant au cours du trimestre civil de votre installation (T1 de 2016). Ce sera votre 1er paiement au titre du dispositif général du FMT.

Vous serez informé du montant de votre rémunération, ainsi que du volume de patients concernés, par courrier.

À noter : pour bénéficier de cette rémunération, il faut exercer en secteur 1 ou avoir adhéré au contrat d'accès aux soins.

2. Je prends ma retraite au 31 décembre 2016…

…quand percevrai-je la ROSP ?

FM : *Votre rémunération pour l'activité 2016 vous sera versée en avril 2017 par la CPAM de votre lieu d'exercice.*

Fin 2016, au moment de l'ouverture du déclaratif ROSP, votre caisse vous invitera à compléter vos indicateurs sur votre Espace Pro.

Si vous cessez votre activité au 31/12/2016, votre rémunération sera peu, voire pas, impactée car vos indicateurs et votre patientèle sont appréciés au 31 décembre.

>

Si vous avez cessé votre activité en cours d'année, l'effectif des patients pris en compte dans le calcul de vos indicateurs sera moindre. Certains de vos patients auront probablement désigné un nouveau médecin traitant et le critère de patientèle stable et fidèle ne sera plus reconnu.

JGB : ***…quand percevrai-je les forfaits ALD de 40€ ?***

FM : *La rémunération spécifique au suivi des patients atteints d'une affection de longue durée est calculée au niveau national sans que vous ayez de démarches particulières à accomplir.*

Chaque régime d'Assurance Maladie vous rémunère en fonction de la caisse d'affiliation de votre patient. Cette rémunération fait l'objet de 4 versements :

- début février pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre février et avril et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 31 janvier.

- début mai pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre mai et juillet et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 30 avril.

- début août pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre août et octobre et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 31 juillet.

- début novembre pour les bénéficiaires dont la date anniversaire de l'ALD se situe entre novembre et janvier et pour lesquels la situation du médecin traitant est active au 31 octobre.

Vos dernières rémunérations seront versées début novembre 2016 car pour être éligible au versement vous devez être en activité le dernier jour du mois qui précède ce versement.

Pour la ROSP et les ALD : vous pouvez suivre vos indicateurs et rémunérations sur votre Espace Pro dans les rubriques > Activités > Pratique > ROSP et Activités > Paiements > Rémunération spécifique médecin traitant ALD.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter la note méthodologique mise à disposition sur www.ameli.fr à la rubrique > votre convention > Rémunération sur objectifs de santé publique.

Des délégués de l'Assurance Maladie et des conseillers Informatique et Services sont également disponibles pour échanger sur votre situation.

L'alerte POLLENS

par le **Docteur D. Chevallier,** *vice-président de l'Association des Pollinariums Sentinelles® de France (APSF)*

En quelques décennies, l'allergie pollinique est devenue une préoccupation majeure de santé publique en raison de l'augmentation constante de sa prévalence (autour de 25% de la population européenne) et du risque de complication asthmatique dans environ un cas sur deux.

Les praticiens de Médecine générale sont en première ligne pour la prise charge de tous ces nouveaux patients allergiques.

Les recommandations scientifiques émanant des consensus internationaux de traitement et l'expérience professionnelle allergologique incitent les médecins à prescrire à leurs patients un traitement dès les premières émissions de pollens par les plantes allergisantes.

Le Pollinarium sentinelle®, conceptualisé à Nantes en 2003 est un jardin sentinelle de plantes allergisantes représentatives de la flore locale qui permet de détecter au plut tôt les émissions de pollens.

La mise au point d'un système informatique de diffusion des données piloté par l'association Air Pays de la Loire a rendu dès 2012 cette alerte accessible sur internet, en particulier aux professionnels de santé et aux personnes allergiques. Sur inscription, la réception se fait directement par mail.

Sous l'impulsion de l'Association des Pollinariums Sentinelles® de France (APSF), le réseau se développe maintenant à un niveau national (environ 15 villes en 2016).

Un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de mars 2014 préconise la poursuite de l'extension des Pollinariums sentinelles à l'ensemble du territoire français.

Pour recevoir gratuitement les alertes pollens de votre territoire, s'inscrire sur : **www.alertepollens.org**

Service accessible à ce jour pour Nantes, Saint Nazaire, Angers, Laval

Les enjeux du PRSE (Programme Régional Santé Environnement)

L'Agence régionale de santé Pays de la Loire (ARS) est impliquée dans l'animation du plan régional santé environnement (PRSE3) en cours d'élaboration. Parmi ses 5 axes prioritaires, le plan a pour ambition de partager avec les acteurs, en particulier les acteurs de santé, une culture commune autour de l'impact de l'environnement sur la santé.

Vous pouvez retrouver le plan régional santé environnement Pays de la Loire sur :

www.ars.paysdelaloire.sante.fr > votre santé > votre environnement > PRSE

Le réseau PASS en Pays de la Loire

Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico sociales à destination des personnes ayant des difficultés d'accès aux soins (absence d'assurance maladie). Elles garantissent donc un accès aux soins mais favorisent également via la prise en charge sociale le retour au droit commun afin de ne pas maintenir les patients dans le dispositif.

La mise en place des PASS au sein des établissements de santé fait suite à la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions N°98-657 du 29 juillet 1998.

En Pays de la Loire, 17 PASS ont été mises en place dans les établissements hospitaliers dans le cadre du programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS). Vous trouverez les coordonnées du département sur le site de l'Union

Les locaux de l'URML dans les Pays de la Loire

L'URML des Pays de la Loire investit pour ses mandants ! Des salles de réunions sont mises gracieusement à la disposition des médecins libéraux dans chaque département de la région pour leurs réunions.

A la Roche-sur-Yon / Vendée

Impasse Bernard Lyot
Immeuble Le Pyramide - 5e étage
Les locaux, inaugurés en mars dernier, sont disponibles.

Inauguration le jeudi 17 mars 2016

Au Mans / Sarthe (disponible en septembre 2016)

7, allée des Gémeaux - Bâtiment A - Rez-de-Chaussée

A Changé-les-Laval / Mayenne (disponible à l'automne 2016)

TECHNOPOLIS IV Bâtiment J - Rue Louis de Broglie

Et n'oublions pas les locaux de

St Sébastien-sur-Loire, en Loire-Atlantique

13, rue de la Loire - Bâtiment C2
44230 St Sébastien sur Loire

Angers - Maine-et-Loire Une prospection est actuellement en cours pour la recherche de locaux en Maine et Loire

COMMENT RÉSERVER UNE SALLE ?

Vous avez besoin d'une salle pour organiser vos réunions professionnelles (FMC, Groupes Qualité,…) ?

Pour toute réservation, merci de contacter l'URML des Pays de la Loire
Tél. 02 51 82 23 01
Mail : contact@urps-ml-paysdelaloire.fr

On vous confirmera immédiatement la disponibilité de la salle.

Les codes d'accès et modalités pratiques d'utilisation vous seront transmis par mail.

Sarthe et Sud Loire : développer et évaluer la transmission d'ECG en télémédecine

A partir de juin 2016, l'URML propose aux médecins généralistes et cardiologues de Sarthe et du sud de la Loire Atlantique de participer à une expérimentation de télémédecine de transmission des ECG entre médecins généralistes et cardiologues libéraux.

Cette expérimentation est née de la demande des médecins lors des réunions organisées par l'Union en 2015. Le constat entre médecins généralistes et cardiologues libéraux était partagé : difficultés croissantes pour joindre un cardiologue, encombrement des consultations de cardiologues pour des motifs qui pouvaient relever de la médecine générale, difficulté d'une partie des médecins généralistes pour l'interprétation des ECG. Il a donc été proposé de travailler sur plusieurs axes : des protocoles autour du DNID, de l'HTA et des troubles du rythme, et une expérimentation de télémédecine autour de l'interprétation rapide des ECG posant problème aux médecins généralistes.

- Une fiche de télétransmission, associée à l'ECG (coté en CCAM DEQP003), sera mise à la disposition des médecins volontaires.
- Une convention de télémédecine a été rédigée et est proposée aux médecins intéressés.
- L'Agence régionale de santé et le Conseil de l'Ordre ont donné leur accord formel.
- Un cabinet-conseil effectue l'évaluation pour démontrer la faisabilité et l'efficience de cette activité.
- Une rémunération pour les expérimentateurs est prévue, suivant les tarifs habituels de consultation.
- Une réunion de présentation est organisée en juin.
- Une liste des matériels ECG avec les prix du marché est présentée en même temps que cette expérimentation.

L'expérimentation est pour l'instant limitée à un an et à deux territoires de la région, mais une extension à l'ensemble de la région est prévue, en fonction de l'évaluation ▮

Mayenne: un projet de plateforme d'appui aux professionnels de santé libéraux

Une équipe projet constituée de professionnels de santé de Mayenne s'est constituée pour répondre à un appel d'offre de l'ARS Pays de la Loire. Le souhait est de soutenir les professionnels de santé libéraux du département de la Mayenne dans le développement d'une organisation pluri-professionnelle libérale.

Il s'agit de développer l'appui à la coordination des professionnels de premier recours, notamment pour les professionnels en exercice mono-professionnel, en lien avec les médecins spécialistes du deuxième recours, les établissements de soin et le secteur médico-social ▮

Accessibilité des cabinets médicaux

Certains médecins ayant leur cabinet en centre-ville (en copropriété ou en location), doivent parfois faire face à des travaux nécessitant des études importantes et des coûts financiers non négligeables. De ce fait, la difficulté de la mise en conformité des cabinets rend leur cession quasiment impossible et donc risque d'accélérer fortement la désertification médicale. Les dossiers sont instruits par les services de la mairie avant transmission à la préfecture.

L'URML, bien évidemment partisane de l'accessibilité des cabinets médicaux aux personnes en situation de handicap met tout en œuvre pour permettre aux médecins de se conformer à la loi ▮

ATTENTION

Des sociétés aux méthodes douteuses jouent sur les mots et la peur des sanctions !
Méfiez-vous des sigles trompeurs, courriers intimidants, …
En cas de doute, ne répondez pas !

La demande de contrôle de la part de la mairie ou préfecture définie par le décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 est bien définie : un courrier recommandé avec demande d'avis de réception est adressé à la personne à laquelle les obligations de mise en conformité incombent !

Rencontre avec les internes de Médecine Générale

Installation du médecin en libéral – Les démarches !

La plupart des jeunes médecins effectuent des remplacements en ville avant de visser leur plaque. Ceci pour se familiariser avec la médecine libérale.

Afin de sensibiliser les jeunes médecins à une installation en cabinet libéral, l'URML des pays de la Loire a organisé une rencontre le 2 décembre dernier, à Nantes. La cinquantaine de participants a apprécié la présentation concrète de l'exercice qui leur a donné l'envie de s'installer. Cette initiative sera reconduite fin 2016.

Un questionnaire remis aux participants à l'issue de la rencontre a permis de dégager une volonté, pour un grand nombre, d'envisager une installation à moyen terme ▮

Conférence Nationale des URPS Médecins Libéraux

12e Rencontres de La Baule

FLASH

Territoires de santé et médecine libérale : enjeux, solutions

Les 2 et 3 septembre 2016 au centre des congrès Atlantia

Les thèmes abordés cette année

➜ **Communauté professionnelle territoriale de santé et groupement hospitalier de territoire : quelle articulation ?**
Structuration et coopération des deux modèles

➜ **PDS : comment renforcer la place de la médecine libérale ?**
La permanence des soins : outil d'organisation territoriale

➜ **Soins non programmés : les ressources de la médecine libérale**
L'organisation territoriale des soins non programmés, par les médecins libéraux

➜ **Les territoires de soins numériques : un investissement d'avenir ?**
Projet Pascaline, DMP , Plateforme SISRA , Carnet de vaccination électronique.

La Baule, des débats de fond sous une forme décontractée !

Devenues une référence en économie de la santé, les Rencontres de la Baule, animées par l'ensemble des Unions régionales de Médecins Libéraux de France, à travers la Conférence Nationale des Unions, contribuent activement aux réflexions sur l'organisation et le financement de la santé publique en France. Elles permettent de confronter les expériences et les idées des différents acteurs, qu'ils soient médecins de terrain, syndicalistes, experts ou organisateurs de santé publique, alliant toujours la pertinence à (parfois) un zeste d'impertinence.

Réservez votre date et inscrivez-vous dès maintenant par mail à l'adresse suivante : lesrencontresdelabaule@gmail.com

Revivez nos précédentes éditions sur notre site internet http://urps-ml-paysdelaloire.fr/

Ou en sommes-nous ?

Quand des EHPAD « refusent » de verser les majorations pour les soins aux plus de 80 ans!

Rappel : Les consultations des patients de plus de 80 ans en EHPAD sont majorées conventionnellement de 5 euros. Constatant que cette majoration n'était pas toujours versée, l'URML des Pays de la Loire avait alerté l'ARS des Pays de la Loire en lui transmettant les dossiers litigieux.

L'URML des Pays de la Loire a rencontré les Fédérations d'EHPAD, sous le patronage de l'Agence régionale de Santé, le 24 mars dernier. Chacun s'est engagé à travailler sur l'amélioration des conditions d'exercice dans l'intérêt des médecins et des résidents. Une charte de principe et des projets, tel que la télémédecine sont envisagés.

Depuis 2015, l'ARS a engagé les EHPAD en tarif global à rémunérer la MPA. Les fédérations médico-sociales se sont engagées à relayer ce message auprès de leurs adhérents. Aussi l'URML vous invite à écrire ou à solliciter (à nouveau) la direction de l'EHPAD pour résoudre ce problème.

Si vous rencontrez un obstacle, si vos démarches déjà entreprises se sont avérées sans effet, n'hésitez pas à nous communiquer l'information, nous la traiterons avec l'ARS et les fédérations d'EHPAD, qui sont d'accord pour intervenir avec nous !

Ils vous représentent au Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de 1er recours (CATS) de votre département !

Le C.A.T.S. accompagne les porteurs de projet de maisons et pôles de santé pluri professionnels et les informe sur les différents financements possibles et les expérimentations existantes.

En Loire-Atlantique
- Dr Laurent PONS
- Dr Philippe DELORME
- Dr Jean-Gérald BERTET

En Maine-et-Loire
- Dr Vincent SIMON
- Dr Louis-Marie RAIMBAULT

En Mayenne
- Dr Luc DUQUESNEL

En Sarthe
- Dr Véronique JAGUELIN
- Dr William JOUBERT
- Dr Sophie FOURNIER

En Vendée
- Dr Teddy BOURDET
- Dr Philippe COLLEN
- Dr Christophe PEPIN
- Dr Marcelin MEUNIER
- Dr François VERDON

Des réunions locales pour s'informer, pour réfléchir entre confrères sur des problèmes et les organisations

Les médecins libéraux ont souvent des difficultés à se réunir pour mieux se connaître ou se faire entendre collectivement des structures ou des pouvoirs publics.

C'est le cas, par exemple, des difficultés rencontrées par les médecins vis-à-vis de certains EHPAD qui ne règlent pas la Majoration pour personnes âgées dépendantes. C'est le cas aussi lorsque le dialogue entre collectivités locales et médecins est difficile ou absent.

Dans ces territoires, l'Union a organisé des réunions entre les médecins pour discuter des problèmes, des besoins, étudier les solutions, des réponses collectives, s'informer des outils ▮

Si vous souhaitez organiser une réunion locale dans votre territoire (quartier, intercommunalité) : les élus de l'URML sont à votre disposition !

Médecine générale et Handicap

L'association APIMED-PL a été sollicitée par l'ARS des Pays de la Loire pour que les Groupes Qualité mènent une réflexion sur le parcours de soins de la personne en situation de handicap, en particulier sur les difficultés et les problèmes rencontrés par les médecins généralistes dans la prise en charge de ces patients en consultation.

La réalisation, le dépouillement et la synthèse de ce questionnaire sont le fruit d'un travail commun entre APIMED-PL et l'Union des médecins libéraux des Pays de la Loire.

L'enquête a été réalisée entre le 14 avril et le 25 mai 2016. **Les résultats sont disponibles sur notre site Internet http://urps-ml-paysdelaloire.fr/** ▮

Une démarche au service de la santé
GROUPES QUALITÉ

APIMED - Groupes QUALITÉ

Les groupes QUALITE permettent aux médecins généralistes d'une même zone géographique de se rencontrer régulièrement pour échanger et développer une démarche réflexive sur leur pratique.

Aujourd'hui, près de 280 médecins généralistes répartis en 27 groupes animés par 24 médecins animateurs, sont concernés par cette démarche dans les Pays de la Loire. Le taux de participation, près de 80%, est constant depuis la création de l'association, en février 2009.

Découvrez en images le fonctionnement de ces groupes sur notre site internet http://urps-ml-paysdelaloire.fr/APIMED/ ▮

REMPLA Pays de la Loire

Rempla Pays de la Loire est un service offert par l'Union des Médecins Libéraux des Pays de la Loire. Il s'agit d'un site internet régional non commercial, performant, permettant la mise en relation de médecins installés et remplaçants en libéral …

Une solution adaptée à votre profil et selon vos critères de recherches ...

Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous sur http://rempla-paysdelaloire.org/ ▮

Le journal des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

Le journal de l'URML des Pays de la Loire
2016 – Eté 2016
URML des Pays de la Loire - Parc de la Gibraye - 13 rue de la Loire - Bât. C2 - 44 230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél. 02 51 82 23 01 Fax 02 51 82 23 15 - Courriel : contact@urps-ml-paysdelaloire.fr - www.urps-ml-paysdelaloire.fr
Directeur de la Publication : Dr Jean-Baptiste CAILLARD
Mise en page et impression : Val PG
Distribution La Poste - Tirage 6500 exemplaires
Dépôt légal Juin 2016 - ISSN 2106-8232

URML UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE
UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ